

Compte rendu de la séance du mardi 30 juin 2020

Président : DONATIELLO Aline

Secrétaire : DUCOUT Marylène

Présents : Monsieur Etienne BRIOT, Madame Aline DONATIELLO, Madame Marylène DUCOUT, Monsieur Gilles GAUFFINET, Monsieur Michaël GAUTIER, Madame Delphine LAPOSTOLLE, Madame Edith MORAIS, Monsieur Michel TISSOT.

Absents excusés : M. Robert BOMPY, M. Roger GREGOIRE et Mme Michèle DUBOIS

Procuration : M. Roger Grégoire donne procuration à M. Gilles GAUFFINET

Arrivée de M. Roger GREGOIRE à 19 h 11.

Approbation du compte-rendu du 1^{er} juin 2020 à l'unanimité

Ordre du jour

Vote des taux de taxes

Indemnités d'élections

Membres du CCAS

Objet : Taux des taxes 2020 - DE 2020 021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, décide le maintien des taux des 2 taxes comme suite :

Taxe Foncier bâti 14.00 %

Taxe Foncier Non Bâti 27.19 %

Objet : Indemnité d'élection - DE 2020 022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reverser à l'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie, pour le travail accompli, l'indemnité d'élection versée par l'Etat à l'occasion des élections municipales, soit la somme de 72,13 €.

Objet : Annulation de la délibération DE 2020 013

Suite à la réception d'un courrier en date du 19 juin 2020 du Préfet de la Côte d'Or, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération concernant les membres du CCAS. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler cette délibération.

Objet : Election des membres du CCAS - DE 2020 023

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du code de l'Action sociale et des familles, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS :

Maire (président) : Aline DONATIELLO

Les **Conseillers :** Michèle DUBOIS, Marylène DUCOUT, Delphine LAPOSTOLLE, Roger GREGOIRE, sont élus à l'unanimité.

Le Maire établira un arrêté pour nommer les personnes extérieures au conseil municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- **réflexion sur les aménagements routiers** : la commission travaux a rencontré le 11 juin dernier la MICA afin de voir ce qu'il est possible de faire ou non. Sont interdits : chicane, rétrécissement routier, feux... peu de possibilités s'offrent à nous. Nous allons donc suivre les conseils de la MICA et travailler sur la sensibilisation : repeindre les potelets de couleur vive avec peinture réfléchissante pour la nuit, rétrécir le champ de vision des conducteurs pour qu'ils n'aient plus ce sentiment de « sécurité ».

Nous avons commandé des buses de diamètre 100 et de 90 de hauteur pour aménager le carrefour entre la Rue Vernier et la RD24 « Grande Rue ».

- **rencontre avec le cabinet Natura le 19 juin** dernier concernant les possibilités qui s'offrent à nous de retravailler le PLU. Concrètement, les prévisions de construction inscrites au PLU de 1.5 construction par an n'ont pas été réalisées. Les dents creuses (terrains classés constructibles et zones à urbaniser) ne sont pas vendues. Modifier le PLU actuellement aurait un coût et il faudrait retirer des terrains constructibles aux uns pour les passer en constructibles pour les autres. Il reste actuellement environ 2 ha de terrains classés constructibles sur la commune. Or, les personnes qui ont des terrains classés constructibles ne sont pas forcément vendeurs en l'état actuel.

Le retour à une carte communale n'est pas non plus quelque chose d'envisageable puisque cela ne changerait rien à la classification des terrains actuels.

- **recours de Mme Lottier** : recours devant le tribunal administratif pour obtenir les documents qui ne lui ont pas été communiqués (compte administratif). Attente de l'avocat pour suite à donner. Les documents lui seront remis en temps voulu.

- **démolition d'une maison appartenant à VNF** : rue du Naisoir : les travaux débuteront le 20 juillet prochain.

- **maintenance des éclairages publics le 1^{er} juillet** : nous avons transmis des demandes de réparation.

- **courrier adressé aux exploitants agricoles pour mise en place du faucardage** à tour de rôle dans la commune. M. Briot trouve le courrier incomplet.

- **vente de chêne** n'a pas eu lieu pour la deuxième année consécutive. Parole à la commission bois.

- Jeunes diplômés : la commune récompense les diplômés le 14 juillet, lors d'une cérémonie qui précède le repas. Ce dispositif est maintenu cette année ?

- décès Franck Orlandella : avis de décès de la commune dans le journal le Bien Public.

Questions diverses :

- Faire le tour des bordures de champs pour les arbres qui tombent et prévoir un devis pour faire intervenir une entreprise.

Séance levée à 20 h 50



L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.